

Deuxième tranche des travaux  
d'amélioration et d'extension  
du réseau d'alimentation en  
eau potable.

Et machines élévatoires  
et transformateur.

Le Conseil municipal, vu sa délibération du 19 Décembre 1960 décidant la mise en concurrence d'une première tranche de 230 000 NF des travaux d'extension et d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune et comportant, notamment, un concours entre entreprises spécialisées pour l'exécution des travaux et fournitures faisant l'objet du lot: Machines élévatoires et transformateur.

Vu le procès-verbal constatant les résultats de ce concours auquel il a été procédé le 26 février 1961.  
Vu le rapport du 12 Mars 1961 du M. Guilford, Secrétaire du Bureau d'Etudes pour le Génie civil

et l'équipement industriel, 37 Avenue Anatole France à Nancy, Directeur des travaux, rapport comportant des propositions pour le choix de l'entreprise.

Vu l'avis conforme de M. l'Ingénieur en chef du Génie rural.

Après avoir pris connaissance des documents qui lui ont été soumis, avoir entendu les explications de M. & M<sup>me</sup> Guin et en avoir délibéré, décide:

a) de confier l'exécution des travaux et fournitures faisant l'objet du lot Machines élévatoires et transformateur de la première tranche de travaux d'extension et d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable de la Commune à la Société des Entreprises électriques et électromécaniques de l'Est, 20 Rue Jacquinet à Nancy, pour la somme de 118 569 NF, variant sans ligne pilote.

b) d'autoriser M. & M<sup>me</sup> Guin à passer, au nom et pour le compte de la Commune le marché à intervenir, avec ladite entreprise pour la régularisation de l'opération et de l'autoriser à signer ce marché de sa signature.